

## Création d'un budget annexe Chauffage Urbain - Affectation de biens municipaux et des emprunts correspondants - Fixation des durées d'amortissement des immobilisations

**M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur** : Imaginé en 1967 alors que la «ville nouvelle» de Planoise sortait de terre, le réseau de chauffage urbain s'est progressivement développé pour accompagner l'urbanisation de l'Ouest bisontin.

Aujourd'hui, avec un linéaire de galeries techniques de près de 13 kilomètres, il constitue l'un des premiers réseaux de chaleur de France.

Cette démarche originale dans les années 60 est à présent un atout pour la collectivité dans sa politique d'économie et de maîtrise de l'énergie.

Inscrit bien avant l'heure dans le concept du développement durable, le réseau de chaleur se caractérise par une diversité de ses sources d'approvisionnement : charbon, fuel, gaz, ordures ménagères et bientôt bois. Il produit également de l'électricité avec la co-génération (turbine à gaz).

L'ouverture des marchés de l'énergie, l'évolution des besoins énergétiques, de nouvelles obligations normatives à l'horizon 2008 et l'arrivée à échéance du contrat d'affermage actuel amènent à réfléchir, dès aujourd'hui, à l'adaptation et à l'évolution du réseau existant.

Conformément aux recommandations de l'instruction M4 relative à la comptabilité des services industriels et commerciaux, il apparaît préférable de créer un budget annexe spécifique, comme c'est déjà le cas pour d'autres activités communales de même caractère, afin d'assurer la plus grande transparence financière et tarifaire.

En parallèle, il convient de transférer du Budget Principal au Budget annexe nouvellement créé, les biens municipaux nécessaires au bon fonctionnement du réseau de chaleur ainsi que les emprunts correspondants en cours de remboursement.

En outre, il est nécessaire de fixer les durées d'amortissement des biens transférés dont le premier amortissement est prévu au budget primitif 2005 et des équipements à réaliser à l'avenir.

### **Affectation de biens municipaux et des emprunts correspondants**

Figurent en annexes 1 et 2, respectivement la liste des immobilisations transférées et les tableaux d'amortissement des emprunts correspondants.

Pour enregistrer ces transferts, il y a lieu de prévoir dans les comptabilités du Budget Principal et du budget annexe Chauffage Urbain les opérations budgétaires d'ordre suivantes :

### **Budget Principal**

En dépenses		
16.01/1641.5060.20200	Emprunts en euros	1 146 024,46 €
18.01/181.5060.20200	Compte d'affectation au budget annexe Chauffage Urbain	<u>1 404 196,15 €</u>
		2 550 220,61 €
En recettes		
23.824/2313.94034.20200	Immobilisations corporelles en cours - ZAC Hauts du Chazal (montant HT)	1 651 936,06 €
23.816/2313.2605.20200	Immobilisations corporelles en cours - Chaufferie bois (montant HT)	<u>898 284,55 €</u>
		2 550 220,61 €

### Budget Annexe Chauffage Urbain

En dépenses		
23.824/2313.94034.20200	Immobilisations corporelles en cours - ZAC Hauts du Chazal (montant HT)	1 651 936,06 €
23.816/2313.2605.20200	Immobilisations corporelles en cours - Chaufferie bois (montant HT)	<u>898 284,55 €</u>
		2 550 220,61 €
En recettes		
16.01/1641.5060.20200	Emprunts en euros	1 146 024,46 €
18.01/181.5060.20200	Compte d'affectation au budget annexe Chauffage Urbain	<u>1 404 196,15 €</u>
		2 550 220,61 €

#### **Durée d'amortissement des biens**

Les dépenses et les recettes de ce budget annexe sont budgétées pour des montants TTC. Toutefois, la TVA grevant l'équipement mis en affermage sera récupérée par la procédure du droit à déduction de la TVA par l'intermédiaire de l'exploitant. Le calcul de l'amortissement sera donc basé sur le montant HT de l'équipement.

L'instruction comptable M4 applicable le 1<sup>er</sup> janvier 2005 au budget Chauffage Urbain impose un amortissement comptable des biens renouvelables.

Les durées d'amortissement proposées pour les biens renouvelables sont les suivantes :

- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Mobilier : 10 à 15 ans
- Outillage : 5 à 15 ans
- Matériel industriel : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 2 à 5 ans
- Biens de faible valeur (montant inférieur ou égal à 500 €) : 1 an
- Galeries techniques y compris canalisations de chauffage haute et basse température : 50 ans
- Caniveau en béton y compris canalisations de chauffage haute et basse température : 30 ans
- Canalisations pré-isolées, basse température, en tranchées : 30 ans
- Chaufferie, sous stations de chauffage : Génie Civil : 30 ans
- Chaudière gaz ou fioul lourd y compris matériels connexes : 30 ans
- Chaudière automatique au bois déchiqueté y compris matériels connexes : 25 ans
- Chaudière automatique, à grille, au charbon y compris matériels connexes : 30 ans
- Echangeur vapeur ou eau surchauffée ou eau chaude en sous-station : 30 ans
- Echangeur secondaire en regard visitable : 15 ans
- Matériels électriques y compris transformateurs cellules HT/BT : 15 ans
- Organes de régulations : vannes, régulateurs... : 10 ans
- Petits matériels divers (vannes, robinetteries diverses, filtres à tamis...) : 15 ans
- Pompes de circulation de réseau : 15 ans
- Matériels électriques et de chauffage : 10 à 15 ans
- Constructions légères : 10 à 15 ans
- Constructions lourdes : 20 à 50 ans

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la création, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, du budget annexe Chauffage Urbain dont le budget primitif vous est présenté au cours de ce même conseil,

- autoriser le transfert du Budget Principal au budget annexe Chauffage Urbain des biens concernés et des emprunts correspondants,

- fixer les durées d'amortissement des biens renouvelables telles que définies ci-avant et autoriser M. le Maire à fixer la durée d'amortissement pour chacun des biens répertoriés à l'intérieur de chacune des familles,

- inscrire par décisions modificatives au budget de l'exercice courant, les crédits permettant la passation des opérations de transfert telles que décrites précédemment,

- autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de l'ensemble de ces opérations.

## ANNEXE 1

## Liste des immobilisations à transférer au budget annexe chauffage urbain

N° Equipement	Désignation de l'équipement	Valeur acquisition	Année d'acquisition	Durée amort.	Montant amorti au 31/12/04	Valeur nette au 1-1-05	Amortissement 2005	Valeur nette au 31/12/05
	Chaudière urbaine :							
	Equipements techniques et moyens de production connexes réalisés lors des aménagements urbains ZUP/ZAD/ZAC...	Bilans ZUP, ZAD, ZAC						
	Galeries techniques :							
	Réseaux, caniveaux et sous-stations de livraison et transformation de l'énergie réalisés lors des aménagements urbains ZUP/ZAD/ZAC...	Bilans ZUP, ZAD, ZAC						
RESO-133173	Galerie technique ZAC Hauts du Chazal	1 651 936,06	2004	50	0	1 651 936,06	33 038,72	1 618 897,34
	<b>sous-total réseau</b>	<b>1 651 936,06</b>			<b>0</b>	<b>1 651 936,06</b>	<b>33 038,72</b>	<b>1 618 897,34</b>
ELCH-B87402	Chaudière bois	898 284,55	2004	25	0	898 284,55	35 931,38	862 353,17
	<b>sous-total constructions</b>	<b>898 284,55</b>			<b>0</b>	<b>898 284,55</b>	<b>35 931,38</b>	<b>862 353,17</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 550 220,61</b>			<b>0</b>	<b>2 550 220,61</b>	<b>68 970,10</b>	<b>2 481 250,51</b>

## ANNEXE 2

État de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2005 - Budget Chauffage Urbain

Année d'encaissement	Objet de la dette	Organisme Prêteur	Durée en années	Taux			Périodicité de remboursement (3)	Date de la 1 <sup>ère</sup> échéance de remboursement		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1 <sup>er</sup> janvier de l'exercice	I.C.N.E. de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice	
				F.R.V (1)	Index	Marge (2)		des intérêts	du capital				Intérêts	Capital
	Total									2 024 751,00	1 146 024,46	29 988,21	48 482,69	76 188,98
	164 - Emprunts auprès des établissements de crédit									2 024 751,00	1 146 024,46	29 988,21	48 482,69	76 188,98
	1641 - Emprunts en euros									2 024 751,00	1 146 024,46	29 988,21	48 482,69	76 188,98
2004	2003.4 1023525 Prêt projets urbains 2003 chaufferie bois	2824	20A	R	LIVA 3,45 %		A	01/08/2004	01/08/2004	1 185 000,00	1 146 024,46	15 775,92	39 537,84	48 568,94
2005	2004.5 1036187 PPU 2004 Construction chaufferie bois à Planoise	2824	20A	R	LEP 4,20 %		A	01/08/2005	01/08/2005	839 751,00	0,00	14 212,29	8 944,85	27 620,04

## TABLEAU D'AMORTISSEMENT

## 1023525 Prêt projets urbains 2003 chaufferie bois

*Amortissement : Taux progressif*

Date	Taux	Index	Capital	Intérêts	Frais	Total	Encours
01/08/2004	4,20	LIVA	38 975,54	12 487,39		51 462,93	1 146 024,46
01/08/2005	3,45	LIVA	48 568,94	39 537,84		88 106,78	1 097 455,52
01/08/2006	3,45	LIVA	49 610,39	37 862,22		87 472,61	1 047 845,13
01/08/2007	3,45	LIVA	50 692,35	36 150,66		86 843,01	997 152,78
01/08/2008	3,45	LIVA	51 816,17	34 401,77		86 217,94	945 336,61
01/08/2009	3,45	LIVA	52 983,26	32 614,11		85 597,37	892 353,35
01/08/2010	3,45	LIVA	54 195,08	30 786,19		84 981,27	838 158,28
01/08/2011	3,45	LIVA	55 453,14	28 916,46		84 369,60	782 705,14
01/08/2012	3,45	LIVA	56 759,00	27 003,33		83 762,33	725 946,14
01/08/2013	3,45	LIVA	58 114,30	25 045,14		83 159,44	667 831,84
01/08/2014	3,45	LIVA	59 520,68	23 040,20		82 560,88	608 311,16
01/08/2015	3,45	LIVA	60 979,90	20 986,73		81 966,63	547 331,26
01/08/2016	3,45	LIVA	62 493,73	18 882,93		81 376,66	484 837,53
01/08/2017	3,45	LIVA	64 064,05	16 726,89		80 790,94	420 773,48
01/08/2018	3,45	LIVA	65 692,75	14 516,68		80 209,43	355 080,73
01/08/2019	3,45	LIVA	67 381,82	12 250,28		79 632,10	287 698,91
01/08/2020	3,45	LIVA	69 133,33	9 925,61		79 058,94	218 565,58
01/08/2021	3,45	LIVA	70 949,38	7 540,51		78 489,89	147 616,20
01/08/2022	3,45	LIVA	72 832,19	5 092,76		77 924,95	74 784,00
01/08/2023	3,45	LIVA	74 784,00	2 580,05		77 364,05	0,00
			1 185 000,00	436 347,75		1 621 347,75	

## TABLEAU D'AMORTISSEMENT

## 1036187 PPU 2004 Construction chaufferie bois à Planoise

*Amortissement : Échéances constantes*

Date	Taux	Index	Capital	Intérêts	Frais	Total	Encours
29/04/2005		LEP			760,00	760,00	839 751,00
01/08/2005	4,20	LEP	27 620,04	8 944,85		36 564,89	812 130,96
01/08/2006	4,20	LEP	28 780,08	34 109,50		62 889,58	783 350,88
01/08/2007	4,20	LEP	29 988,84	32 900,74		62 889,58	753 362,04
01/08/2008	4,20	LEP	31 248,37	31 641,21		62 889,58	722 113,67
01/08/2009	4,20	LEP	32 560,81	30 328,77		62 889,58	689 552,86
01/08/2010	4,20	LEP	33 928,36	28 961,22		62 889,58	655 624,50
01/08/2011	4,20	LEP	35 353,35	27 536,23		62 889,58	620 271,15
01/08/2012	4,20	LEP	36 838,19	26 051,39		62 889,58	583 432,96
01/08/2013	4,20	LEP	38 385,40	24 504,18		62 889,58	545 047,56
01/08/2014	4,20	LEP	39 997,58	22 892,00		62 889,58	505 049,98
01/08/2015	4,20	LEP	41 677,48	21 212,10		62 889,58	463 372,50
01/08/2016	4,20	LEP	43 427,94	19 461,64		62 889,58	419 944,56
01/08/2017	4,20	LEP	45 251,91	17 637,67		62 889,58	374 692,65
01/08/2018	4,20	LEP	47 152,49	15 737,09		62 889,58	327 540,16
01/08/2019	4,20	LEP	49 132,89	13 756,69		62 889,58	278 407,27
01/08/2020	4,20	LEP	51 196,47	11 693,11		62 889,58	227 210,80
01/08/2021	4,20	LEP	53 346,73	9 542,85		62 889,58	173 864,07
01/08/2022	4,20	LEP	55 587,29	7 302,29		62 889,58	118 276,78
01/08/2023	4,20	LEP	57 921,96	4 967,62		62 889,58	60 354,82
01/08/2024	4,20	LEP	60 354,82	2 534,90		62 889,72	
			839 751,00	391 716,05	760,00	1 232 227,05	

«**M. Éric ALAUZET** : Je vais vous dire quelques mots sur le réseau de chaleur urbain. C'est un sujet un peu méconnu dont on ne parle pas, un peu souterrain comme ça, pas très visible et qui mérite pourtant qu'on s'y arrête quelques instants. Déjà pour saluer ceux qu'il y a peut-être 35 ou 40 ans ont eu cette idée, c'était certainement très courageux, je ne suis pas sûr qu'on aurait ce même courage aujourd'hui d'imaginer un réseau de chaleur qui chauffe l'équivalent de 12 000 équivalents logements pour 20 000 habitants sur Planoise. Il fallait être courageux à l'époque et c'est le plus grand réseau de France pour ses galeries souterraines où les hommes, les techniciens peuvent se déplacer.

Alors pourquoi vous parler de ce réseau de chaleur ? C'est bien sûr parce qu'on va instaurer un budget annexe mais aussi pour vous dire qu'on arrive un peu à la croisée des chemins puisque les deux-trois ans qui viennent vont être relativement chargés. On n'aura jamais eu autant de questions à régler dans ces deux-trois ans puisqu'il n'y aura pas moins que la construction de la chaufferie bois qui sera livrée à la fin de l'année, l'extinction du contrat avec EDF concernant le rachat de la chaleur avec un système de cogénération puisqu'avec la libéralisation du marché, EDF ne sera plus obligée de nous racheter la chaleur produite par l'électricité en 2006 et qu'il va bien falloir trouver un autre débouché. On a aussi le contrat d'exploitation à renégocier pour 2006, nous sommes en pleine préparation en ce moment, sachant que c'est la première fois qu'on le renouvelle, c'est-à-dire qu'on fonctionne encore sur le contrat initial qui date de 1968, ça fait 35 ans, donc c'est une grosse affaire qu'il ne faut pas manquer. On ne partira plus sur 35 ans bien évidemment, ce sera 12 ou 15 ans mais en tout cas c'est important. Nous sommes en affermage aujourd'hui, on verra ce que nous réserve demain.

Comme autre chantier, nous avons l'extension du réseau, vous le savez avec les Hauts du Chazal, l'Hôpital qui va appeler 50 % d'énergie en plus que ce qu'il appelle aujourd'hui, la sécurisation du réseau entre autres pour l'Hôpital pour un approvisionnement en énergie de façon continue et certaine, la mise aux normes des générateurs qui eux aussi sont anciens, il y a des chaudières fioul, des chaudières au gaz, des normes aujourd'hui anti-pollution qui sont extrêmement sévères et on a dans les deux ou trois ans des mises aux normes importantes à réaliser, et la renégociation de l'achat de la vapeur pour le SYBERT. Enfin, vous voyez, beaucoup de chantiers importants, il n'y aura jamais eu autant de choses en même temps.

Je veux vous signaler aussi l'intérêt d'un réseau de chaleur puisque c'est quand même l'occasion d'y développer les énergies renouvelables, l'exemple de la chaufferie bois est là pour l'attester, la cogénération également. Un réseau de chaleur permet de mieux contrôler la pollution. Certes les rejets sont concentrés et il y a de la fumée qui sort mais une grosse chaufferie comme celle-là pollue bien moins que plusieurs milliers de chaudières à gaz qu'on pourrait installer dans chaque appartement ou chaque immeuble. C'est aussi une garantie de sécurité puisque ce qui circule dans tout Planoise, ce n'est pas du gaz mais de l'eau chaude. Donc finalement le seul risque industriel est concentré sur les seules unités de génération de la chaleur. Et puis de façon transitoire ça permet d'écouler la chaleur issue de l'incinération des déchets ou encore le fioul lourd qui ne trouveraient pas d'autre débouché que ces réseaux de chaleur.

Pour conclure, je vous dirai simplement quel est l'intérêt d'un budget annexe Chauffage Urbain. C'est très simple, il y a deux intérêts principaux. Le premier, c'est que ça permet de garder une politique dynamique car face à tous les chantiers précédemment évoqués et à réaliser dans les trois ou cinq ans qui viennent, il n'est pas certain qu'avec un budget confondu dans le budget général nous aurions pu mener toutes ces politiques. Donc le budget annexe va nous permettre de rester dynamique et de développer le réseau de chaleur. C'est d'ailleurs un des seuls réseaux en France qui continue à se développer.

Le deuxième argument, c'est celui de la transparence puisque là vis-à-vis des usagers, il y a un service rendu qui a un coût et ce coût les usagers en ont la connaissance parfaite et ils honorent leurs factures finalement en fonction des prestations qui sont rendues. Je vous remercie de votre attention».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 3 mars 2005.*